

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-345

PUBLIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Service environnement eau forêts

73-2022-12-08-00007 - 20221208 AP sech vigi RAA complet (10 pages) Page 3

73_DDT_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Service sécurité risques

73-2022-12-08-00004 - Arrêté préfectoral n°2022-1228 du 8 décembre 2022
portant suspension d'exploitation du téléski "Creux Noir 1" - station
Pralognan La Vanoise (2 pages) Page 14

73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-12-08-00007

20221208 AP sech vigi RAA complet



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
Départementale
des Territoires (DDT)

Service Eau, Environnement, Forêt

Arrêté préfectoral n°2022-1222
plaçant le département de la Savoie en situation de « vigilance » sécheresse

Le préfet de la Savoie
Chevalier de l'Ordre national du mérite
Chevalier des Palmes académiques

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.211-3, R.211-66 et suivants et R.211-71 et suivants ;
- Vu** le code civil et notamment les articles 640 à 645 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2215-1 ;
- Vu** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée approuvé le 21 mars 2022 par le préfet coordonnateur de bassin ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2013 relatif à la répartition de la police de l'eau dans le département de la Savoie ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-0456 du 2 juin 2022 fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période d'étiage pour les cours d'eau et nappes souterraines dans le département de la Savoie ;
- Vu** l'avis des membres du comité technique sécheresse ;

Direction Départementale des Territoires (DDT)
L'Adret – 1 rue des Cévennes - BP1106
73019 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 71 73 73
Mél : ddt-seef@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Considérant que la situation hydrologique des cours d'eau, des nappes et la situation météorologique actuelle justifient la mise en situation de « vigilance » vis-à-vis de la ressource en eau du département ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Savoie ;

Arrête

Article 1. Objet

Au regard des critères définis dans l'arrêté préfectoral n°2022-0456, fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période d'étiage pour les cours d'eau et nappes souterraines dans le département de la Savoie, l'ensemble du département est placé en situation de « vigilance », conformément aux modalités d'application de l'article 7 de l'arrêté sus-mentionné.

Article 2. Mesures de portée générale

Article 2.1. Gestion économe de l'eau

Tous les usagers renforcent leurs efforts de sobriété dans l'utilisation de l'eau, de façon à contribuer, par leurs économies, à la réduction des prélèvements d'eau sur le milieu naturel. Sont en particulier concernés les abonnés des réseaux publics d'eau potable dont l'usage de l'eau n'est pas lié à l'alimentation des populations ou à une utilisation sanitaire.

Ainsi, il convient pour l'ensemble des usagers de :

- modérer les consommations domestiques ;
- réduire le nettoyage des voitures, le lavage des voies, trottoirs, façades et toitures au strict nécessaire de sécurité et de salubrité, etc.

Article 2.2. Mesures relatives aux gestionnaires de réseaux d'eau potable

Afin de permettre un suivi régulier de l'état de la ressource en eau et de réagir dès l'observation d'une évolution de la situation, il est demandé à l'ensemble des services gestionnaires de réseaux d'eau potable et disposant de données de suivi de transmettre chaque semaine à la DDT les données relatives à la production des ressources exploitées (débits des sources, débits des cours d'eau prélevés, niveau des nappes...).

Une vigilance particulière est demandée aux gestionnaires des réseaux d'eau potable des communes rencontrant un fort afflux touristique en hiver, en particulier en anticipation des pics de fréquentation des vacances de Noël et d'hiver.

Dans la mesure où le niveau des ressources utilisées ferait craindre un risque de déficit, le gestionnaire du réseau transmet impérativement l'ensemble des informations recueillies à la DDT, à l'Agence régionale de santé (ARS) et au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Article 3. Durée de validité

Les dispositions du présent arrêté sont valables au plus tard jusqu'au 15 mars 2023 et prennent effet à compter de la date de signature.

Cependant, les présentes dispositions pourront être prorogées, renforcées ou abrogées en fonction de la situation météorologique et hydrologique.

Article 4. Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa notification :

- par un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut être elle-même déférée au tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois suivants ;
- par un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun - BP1135 - 38022 Grenoble Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par courrier (de préférence en recommandé avec accusé de réception) ou par la voie de l'application "TELERECOURS citoyens" sur le site Internet www.telerecours.fr

Article 5. Exécution et publication

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet des services de l'État en Savoie et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie, affiché dans les mairies du département et dont un extrait sera publié dans la presse locale :

- la secrétaire générale de la préfecture ;
- la directrice de cabinet du préfet ;
- les sous-préfets des arrondissements d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne ;
- les maires des communes de la Savoie ;
- le directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours ;
- le colonel commandant le Groupement de gendarmerie de la Savoie ;
- la directrice départementale de la sécurité publique ;
- le directeur départemental des territoires ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité de la Savoie.

Une copie sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;

- Mesdames et Messieurs les représentants d'usagers, membres du comité technique sécheresse.

Chambéry, le 8 décembre 2022

Le préfet,

Signé : François RAVIER

COMMUNES	ZONES DE GESTION	SITUATION DE GESTION
AILLON-LE-JEUNE	Chéran	vigilance
AILLON-LE-VIEUX	Chéran	vigilance
ARITH	Chéran	vigilance
BELLECOMBE-EN-BAUGES	Chéran	vigilance
DOUCY-EN-BAUGES	Chéran	vigilance
ECOLE	Chéran	vigilance
JARSY	Chéran	vigilance
LA COMPOTE	Chéran	vigilance
LA MOTTE-EN-BAUGES	Chéran	vigilance
LE CHATELARD	Chéran	vigilance
LE NOYER	Chéran	vigilance
LESCHERAINES	Chéran	vigilance
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES	Chéran	vigilance
SAINTE-REINE	Chéran	vigilance
AIX-LES-BAINS	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
BARBERAZ	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
BARBY	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
BASSENS	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
BOURDEAU	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
BRISON-SAINT-INNOCENT	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
CHALLES-LES-EAUX	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
CHAMBERY	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
CHANAZ	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
CHINDRIEUX	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
COGNIN	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
CONJUX	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
CURIENNE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
ENTRELACS	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
GRESY-SUR-AIX	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
JACOB-BELLECOMBETTE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
LA BIOLLE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
LA MOTTE-SERVOLEX	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
LA RAVOIRE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
LA THUILE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
LE BOURGET-DU-LAC	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
LES DESERTS	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
MERY	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
MONTAGNOLE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
MONTCEL	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
MOTZ	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
MOUXY	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
ONTEX	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
PUGNY-CHATENOD	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
PUYGROS	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
RUFFIEUX	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-ALBAN-LEYSSE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-BALDOPH	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-CASSIN	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-JEAN-D'ARVEY	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-JEAN-DE-COUZ	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-JEOIRE-PRIEURE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-OFFENGE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-OURS	Lac du Bourget – Albanais	vigilance

COMMUNES	ZONES DE GESTION	SITUATION DE GESTION
SAINT-SULPICE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SAINT-THIBAUD-DE-COUZ	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
SONNAZ	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
THOIRY	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
TRESSERVE	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
TREVIGNIN	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
VEREL-PRAGONDRAN	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
VIMINES	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
VIONS	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
VIVIERS-DU-LAC	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
VOGLANS	Lac du Bourget – Albanais	vigilance
AIGUEBELETTE-LE-LAC	Flon – Aiguebelette	vigilance
AYN	Flon – Aiguebelette	vigilance
BILLIEME	Flon – Aiguebelette	vigilance
DULLIN	Flon – Aiguebelette	vigilance
GERBAIX	Flon – Aiguebelette	vigilance
JONGIEUX	Flon – Aiguebelette	vigilance
LA BALME	Flon – Aiguebelette	vigilance
LA CHAPELLE-SAINT-MARTIN	Flon – Aiguebelette	vigilance
LEPIN-LE-LAC	Flon – Aiguebelette	vigilance
LOISIEUX	Flon – Aiguebelette	vigilance
LUCEY	Flon – Aiguebelette	vigilance
MARCIEUX	Flon – Aiguebelette	vigilance
MEYRIEUX-TROUET	Flon – Aiguebelette	vigilance
NANCES	Flon – Aiguebelette	vigilance
NOVALAISE	Flon – Aiguebelette	vigilance
SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL	Flon – Aiguebelette	vigilance
SAINT-JEAN-DE-CHEVELU	Flon – Aiguebelette	vigilance
SAINT-PAUL	Flon – Aiguebelette	vigilance
SAINT-PIERRE-D'ALVEY	Flon – Aiguebelette	vigilance
SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	Flon – Aiguebelette	vigilance
TRAIZE	Flon – Aiguebelette	vigilance
VERTHEMEX	Flon – Aiguebelette	vigilance
YENNE	Flon – Aiguebelette	vigilance
BEAUFORT	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
CESARCHES	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
COHENNOZ	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
CREST-VOLAND	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
FLUMET	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
HAUTELUCE	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
LA GIETTAZ	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
MARTHOD	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
NOTRE-DAME-DE-BELLECOMBE	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
QUEIGE	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
THENESOL	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
UGINE	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
VENTHON	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
VILLARD-SUR-DORON	Beaufortain / Val d'Arly	vigilance
ATTIGNAT-ONCIN	Chartreuse – Guiers	vigilance
AVRESSIEUX	Chartreuse – Guiers	vigilance
BELMONT-TRAMONET	Chartreuse – Guiers	vigilance
CHAMPAGNEUX	Chartreuse – Guiers	vigilance
CORBEL	Chartreuse – Guiers	vigilance

COMMUNES	ZONES DE GESTION	SITUATION DE GESTION
DOMESSIN	Chartreuse – Guiers	vigilance
ENTREMONT-LE-VIEUX	Chartreuse – Guiers	vigilance
LA BAUCHE	Chartreuse – Guiers	vigilance
LA BRIDOIRE	Chartreuse – Guiers	vigilance
LE PONT-DE-BEAUVOISIN	Chartreuse – Guiers	vigilance
LES ECHELLES	Chartreuse – Guiers	vigilance
ROCHEFORT	Chartreuse – Guiers	vigilance
SAINT-BERON	Chartreuse – Guiers	vigilance
SAINT-CHRISTOPHE	Chartreuse – Guiers	vigilance
SAINT-FRANC	Chartreuse – Guiers	vigilance
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	Chartreuse – Guiers	vigilance
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	Chartreuse – Guiers	vigilance
SAINT-PIERRE-DE-GENEBROZ	Chartreuse – Guiers	vigilance
SAINTE-MARIE-D'ALVEY	Chartreuse – Guiers	vigilance
VEREL-DE-MONTBEL	Chartreuse – Guiers	vigilance
AITON	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
ALBERTVILLE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
ALLONDAZ	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
APREMONT	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
ARBIN	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
ARVILLARD	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
BETTON-BETTONET	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
BONVILLARD	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
BOURGET-EN-HUILE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
BOURGNEUF	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
CHAMOUSSET	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
CHAMOUX-SUR-GELON	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
CHAMP-LAURENT	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
CHATEAUNEUF	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
CHIGNIN	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
CLERY	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
CRUET	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
DETRIER	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
FRETERIVE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
FRONTENEX	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
GILLY-SUR-ISERE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
GRESY-SUR-ISERE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
GRIGNON	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
HAUTEVILLE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LA CHAPELLE-BLANCHE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LA CHAVANNE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LA CROIX-DE-LA-ROCHETTE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LA TABLE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LA TRINITE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LAISSAUD	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LE PONTET	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LE VERNEIL	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
LES MOLLETES	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
MERCURY	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
MONTAILLEUR	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
MONTENDRY	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
MONTHION	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
MONTMELIAN	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
MYANS	Gelon – Combe de Savoie	vigilance

COMMUNES	ZONES DE GESTION	SITUATION DE GESTION
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
PALLUD	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
PLANAISE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
PLANCHERINE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
PORTE-DE-SAVOIE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
PRESLE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
ROTHERENS	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
SAINT-JEAN-DE-LA-PORTE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
SAINT-PIERRE-DE-SOUCY	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
SAINT-VITAL	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
SAINTE-HELENE-DU-LAC	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
SAINTE-HELENE-SUR-ISERE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
TOURNON	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
VALGELON-LA ROCHETTE	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
VERRENS-ARVEY	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
VILLARD-D'HERY	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
VILLARD-LEGER	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
VILLARD-SALLET	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
VILLAROUX	Gelon – Combe de Savoie	vigilance
ALBIEZ-LE-JEUNE	Maurienne	vigilance
ALBIEZ-MONTROND	Maurienne	vigilance
ARGENTINE	Maurienne	vigilance
AUSSOIS	Maurienne	vigilance
AVRIEUX	Maurienne	vigilance
BESSANS	Maurienne	vigilance
BONNEVAL-SUR-ARC	Maurienne	vigilance
BONVILLARET	Maurienne	vigilance
EPIERRE	Maurienne	vigilance
FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	Maurienne	vigilance
FOURNEAUX	Maurienne	vigilance
FRENEY	Maurienne	vigilance
JARRIER	Maurienne	vigilance
LA CHAMBRE	Maurienne	vigilance
LA CHAPELLE	Maurienne	vigilance
LA TOUR-EN-MAURIENNE	Maurienne	vigilance
LES CHAVANNES-EN-MAURIENNE	Maurienne	vigilance
MODANE	Maurienne	vigilance
MONTGILBERT	Maurienne	vigilance
MONTRICHER-ALBANNE	Maurienne	vigilance
MONTSAPEY	Maurienne	vigilance
MONTVERNIER	Maurienne	vigilance
NOTRE-DAME-DU-CRUET	Maurienne	vigilance
ORELLE	Maurienne	vigilance
SAINT-ALBAN-DES-HURTIERES	Maurienne	vigilance
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	Maurienne	vigilance
SAINT-ANDRE	Maurienne	vigilance
SAINT-AVRE	Maurienne	vigilance
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS	Maurienne	vigilance
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	Maurienne	vigilance
SAINT-FRANCOIS-LONGCHAMP	Maurienne	vigilance
SAINT-GEORGES-DES-HURTIERES	Maurienne	vigilance
SAINT-JEAN-D'ARVES	Maurienne	vigilance
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Maurienne	vigilance
SAINT-JULIEN-MONT-DENIS	Maurienne	vigilance

COMMUNES	ZONES DE GESTION	SITUATION DE GESTION
SAINT-LEGER	Maurienne	vigilance
SAINT-MARTIN-D'ARC	Maurienne	vigilance
SAINT-MARTIN-DE-LA-PORTE	Maurienne	vigilance
SAINT-MARTIN-SUR-LA-CHAMBRE	Maurienne	vigilance
SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE	Maurienne	vigilance
SAINT-PANCRACE	Maurienne	vigilance
SAINT-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Maurienne	vigilance
SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	Maurienne	vigilance
SAINT-SORLIN-D'ARVES	Maurienne	vigilance
SAINTE-MARIE-DE-CUINES	Maurienne	vigilance
VAL CENIS	Maurienne	vigilance
VAL-D'ARC	Maurienne	vigilance
VALLOIRE	Maurienne	vigilance
VALMEINIER	Maurienne	vigilance
VILLAREMBERT	Maurienne	vigilance
VILLARGONDRAN	Maurienne	vigilance
VILLARODIN-BOURGET	Maurienne	vigilance
AIME-LA-PLAGNE	Tarentaise	vigilance
BOURG-SAINT-AURICE	Tarentaise	vigilance
BOZEL	Tarentaise	vigilance
BRIDES-LES-BAINS	Tarentaise	vigilance
CEVINS	Tarentaise	vigilance
CHAMPAGNY-EN-VANOISE	Tarentaise	vigilance
COURCHEVEL	Tarentaise	vigilance
ESSERTS-BLAY	Tarentaise	vigilance
FEISSONS-SUR-SALINS	Tarentaise	vigilance
GRAND-AIGUEBLANCHE	Tarentaise	vigilance
HAUTECOUR	Tarentaise	vigilance
LA BATHIE	Tarentaise	vigilance
LA LECHERE	Tarentaise	vigilance
LA PLAGNE TARENTEISE	Tarentaise	vigilance
LANDRY	Tarentaise	vigilance
LES ALLUES	Tarentaise	vigilance
LES AVANCHERS-VALMOREL	Tarentaise	vigilance
LES BELLEVILLE	Tarentaise	vigilance
LES CHAPELLES	Tarentaise	vigilance
MONTAGNY	Tarentaise	vigilance
MONTVALEZAN	Tarentaise	vigilance
MOUTIERS	Tarentaise	vigilance
NOTRE-DAME-DU-PRE	Tarentaise	vigilance
PEISEY-NANCROIX	Tarentaise	vigilance
PLANAY	Tarentaise	vigilance
PRALOGNAN-LA-VANOISE	Tarentaise	vigilance
ROGNAIX	Tarentaise	vigilance
SAINT-MARCEL	Tarentaise	vigilance
SAINT-PAUL-SUR-ISERE	Tarentaise	vigilance
SAINTE-FOY-TARENTEISE	Tarentaise	vigilance
SALINS-FONTAINE	Tarentaise	vigilance
SEEZ	Tarentaise	vigilance
TIGNES	Tarentaise	vigilance
TOURS-EN-SAVOIE	Tarentaise	vigilance
VAL-D'ISERE	Tarentaise	vigilance
VILLAROGER	Tarentaise	vigilance

Situation sécheresse de la Savoie d'après l'arrêté de limitation des usages de l'eau en vigueur



73_DDT_Direction départementale des
territoires de Savoie

73-2022-12-08-00004

Arrêté préfectoral n°2022-1228 du 8 décembre
2022 portant suspension d'exploitation du
télési "Creux Noir 1" - station Pralognan La
Vanoise

Service Sécurité Risques

Arrêté préfectoral n° 2022 - 1228
portant suspension d'exploitation du télésiège « CREUX NOIR 1 »

Station PRALOGNAN LA VANOISE

Le préfet de la Savoie

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Chevalier des Palmes académiques

- Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 342-7, L. 342-15, R.342-10 et R.342-19,
- Vu l'arrêté du 9 août 2011 modifié le 07 juillet 2017 relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des télésièges du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
- Vu l'arrêté municipal du 05 décembre 2016 relatif à l'autorisation de mise en exploitation du Télésiège à perches débrayables de « Creux Noir 1 »,
- Vu la circulaire du 6 juillet 2011 relative à l'application du décret n°2010-1580 du 17 décembre 2010 relatif au Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés. Organisation du contrôle des systèmes de transports et de l'instruction des dossiers entre le STRMTG, les préfets et leurs services,
- Vu l'avis du STRMTG / Bureau de Savoie en date du 07/12/2022.
- Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 74-2022 en date du 23 août 2022 portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie.

Considérant les désordres signalés par courriel de l'exploitant, en date du 25/11/2020, sur les massifs des pylônes P5, P6, P7, P8, P9, P11 du téléski « Creux Noir 1 »

Considérant le rapport MTC réf. DT20039.01 indice B proposant un échéancier de travaux pour la réfection des massifs de pylône et des mesures compensatoires pour garantir la sécurité des usagers dans l'attente de leur mise en œuvre ;

Considérant le courrier du STRMTG/BS 2021_0878 en date du 21/11/2021 ne s'opposant pas à la poursuite de l'exploitation pour la saison d'hiver 2021/2022 en contrepartie de la mise en œuvre des mesures compensatoires et du programme de travaux proposé par MTC ;

Considérant qu'à ce jour, aucune des actions prévues dans le programme de travaux du rapport MTC n'a été mise en œuvre aux échéances prévues ;

Considérant le courrier de la SOGESPRAL du 22/11/2022 décidant de ne pas engager de travaux de réfection et de ne pas exploiter le téléski Creux Noir 1 pour la saison 2022/23.

Arrête

Article 1.

En application de l'article R342-28 du code du tourisme, l'exploitation du téléski « Creux Noir 1 » est suspendue.

Article 2.

L'exploitation du téléski « Creux Noir 1 » pourra être autorisée à nouveau après la remise en état des massifs de pylône. Le programme de travaux définitifs arrêté par l'exploitant sera transmis au Bureau Savoie du STRMTG pour instruction au moins un mois avant sa mise en œuvre.

Article 3.

L'exploitant veille à ce que l'appareil soit mis dans un état sûr afin de ne pas présenter de risques pour les personnels et les tiers.

Article 4.

Le présent arrêté sera notifié par le directeur départemental des territoires à l'exploitant (SOGESPRAL) qui sera chargé de son exécution.

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Chambéry, le 8 décembre 2022

Le préfet

Pour le préfet et par délégation

Le directeur départemental des territoires

Signé : Xavier AERTS